

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2019**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maillys DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Conseillers  
Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.  
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

**Absent – non représenté :**

M. Jacques NAYA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Monsieur Didier CASTERES a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**9 - BUDGET DE L'EAU POTABLE - AUTORISATION DE PROGRAMME ET  
CREDITS DE PAIEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE RELEVÉ  
DES COMPTEURS A DISTANCE**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que, par délibération en date du 9 avril 2018, le conseil municipal a approuvé une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'installation d'un dispositif de relève des compteurs à distance.

Le coût global de cette opération avait été estimé à 331.000 €, les travaux devant s'étaler sur 2 années.

Le cabinet IDEO CONSEIL, retenu dans le cadre de la consultation engagée en 2018, a réalisé l'étude de faisabilité concernant cette relève des compteurs à distance.

Il apparaît que le dispositif de Télérèlève des compteurs offre un service plus efficace à l'abonné notamment en lui permettant, quasiment en temps réel et par le biais d'internet, d'accéder à ses informations de consommation. Dans le cas d'une surconsommation, l'abonné est immédiatement informé par le biais d'un dispositif d'alerte automatique. Ainsi, cette mesure aura un impact direct sur les dégrèvements. Le coût de ce dispositif et de l'étude est estimé à 766.500 €.

Par ailleurs, il est rappelé que le service de l'assainissement doit participer au financement de cette installation à hauteur de 50 % de son coût, conformément à la délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2018.

Ainsi, il est proposé de revoir le montant global de l'autorisation de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement, à savoir :

<b>Budget Eau Potable</b>			
<b>AP 2018-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>MONTANT AP</b>	<b>CP 2019</b>	<b>CP 2020</b>	<b>CP 2021</b>
766.500 €	170.500 €	298.000 €	298.000 €
<b>RECETTES</b>			
	<b>CP 2018</b>	<b>CP 2020</b>	<b>CP 2021</b>
Versement service assainissement	85.250 €	149.000 €	149.000 €
Autofinancements	85.250 €	149.000 €	149.000 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **24 voix pour, 6 absentions (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET)** et **2 voix contre (Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE)**,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** le nouveau montant de l'autorisation de programme à 766.500 €,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 avril 2019.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

  
**Hervé LUCBÉREILH**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019